

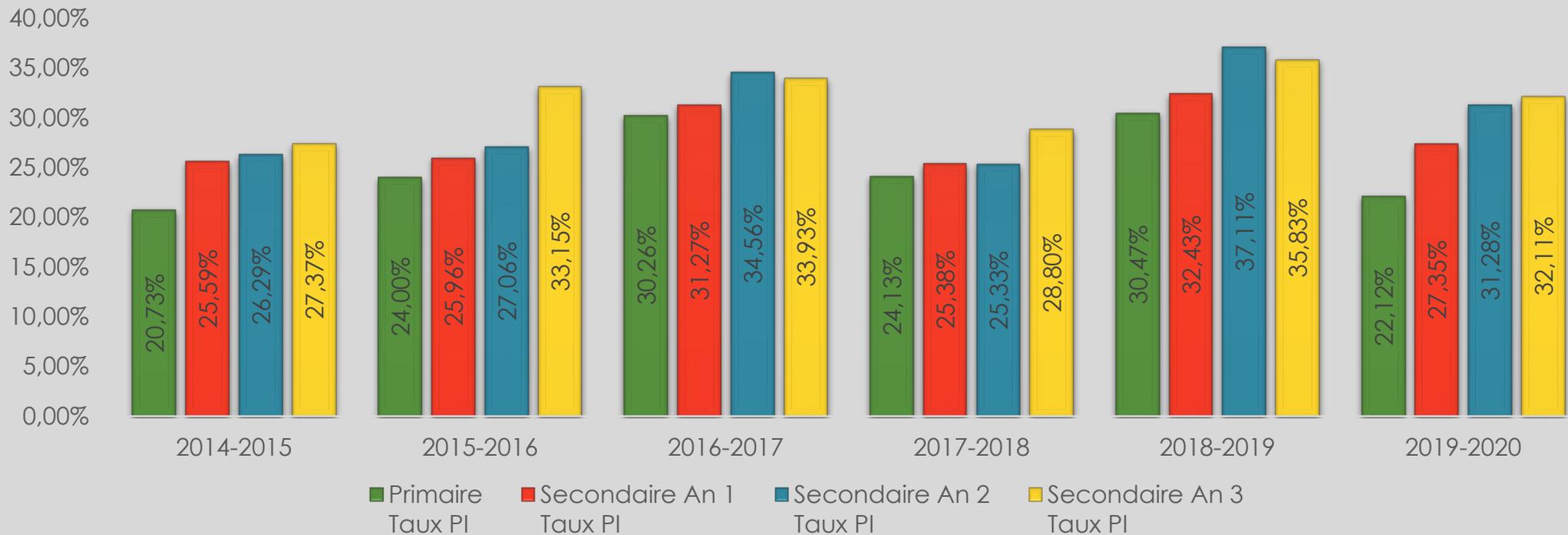


Le plan d'intervention et PSII

Notre portrait CSS

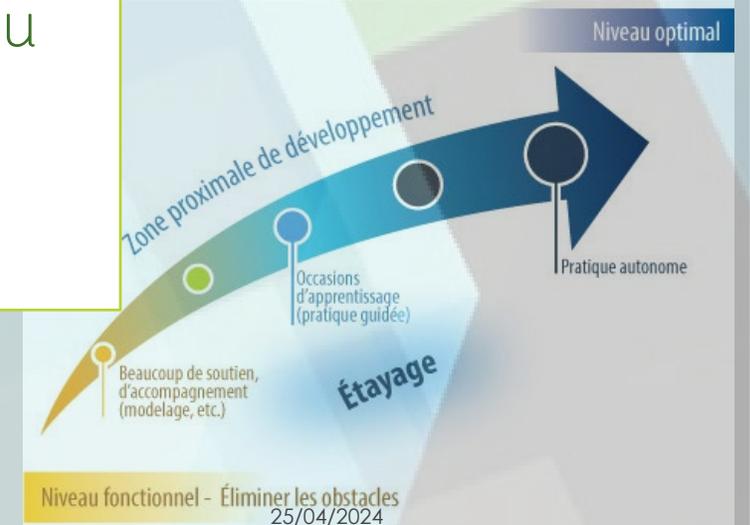
Proportion de PI

Par cohorte d'entrée au secondaire
Données Lumix



Avant de penser à un plan d'intervention...

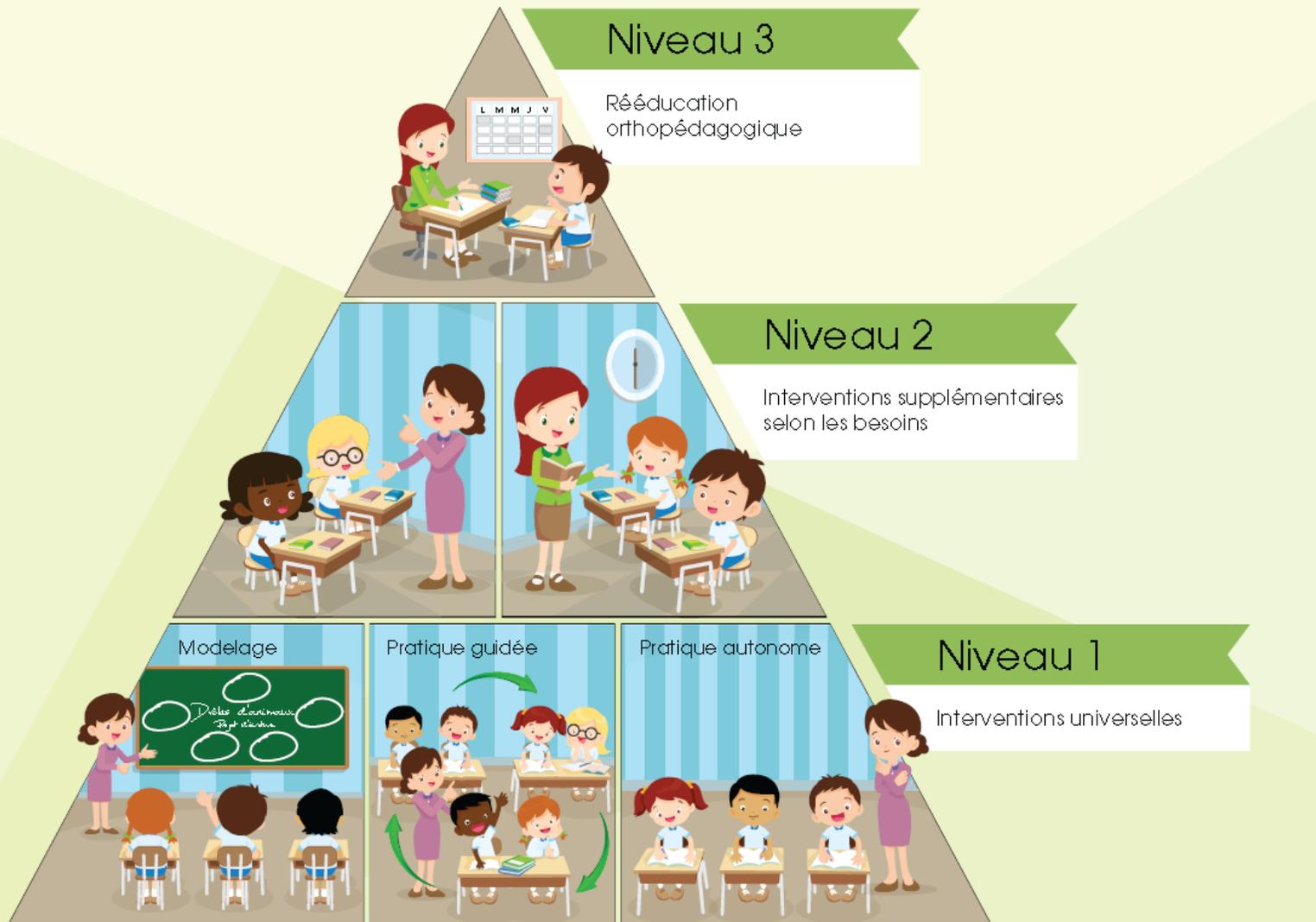
Dans un système scolaire inclusif, reconnaître et tenir compte de la diversité des élèves est la responsabilité de l'enseignant. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir un plan d'intervention pour poser des actions pédagogiques ou pour collaborer avec divers intervenants en salle de classe afin de répondre aux besoins diversifiés des élèves.



Avant de penser à un plan d'intervention...

Souvent, la mise en place de bonnes actions pédagogiques et d'interventions (RAI) qui tiennent compte de la diversité suffit. De là l'importance de toujours travailler en équipe, avec les parents et l'élève, si possible, et les divers intervenants scolaires afin de déterminer la nécessité d'élaborer ou non un plan d'intervention.

Modèle multiniveaux



Les actions pédagogiques universelles

La responsabilité première de l'enseignant est de reconnaître et de tenir compte de la diversité de ses élèves de la salle de classe.

Les actions pédagogiques universelles sont à préconiser au premier palier de la pyramide de la réponse à l'intervention auprès de tous les élèves.

Les phases du plan d'intervention

COLLECTE ET ANALYSE DE L'INFORMATION

- Prendre connaissance des dossiers antérieurs de l'élève.
- Analyser les travaux récents de l'élève.
- Mettre à contribution l'élève, les parents, le personnel de l'école et les autres personnes concernées, s'il y a lieu.
- Faire des évaluations lorsque c'est nécessaire.
- Analyser l'efficacité des interventions mises en place, notamment quant à la différenciation pédagogique.
- Analyser et interpréter l'ensemble des informations relatives à la situation de l'élève.

PLANIFICATION DES INTERVENTIONS

- Mettre en commun l'information relative à la situation de l'élève (ses forces, ses difficultés, etc.).
- Faire consensus sur les besoins prioritaires de l'élève.
- Définir les objectifs.
- Déterminer les moyens: stratégies, ressources, calendrier.
- Consigner l'information.

RÉALISATION DES INTERVENTIONS

- Informer l'ensemble des personnes concernées.
- Mettre en œuvre et assurer le suivi des moyens retenus.
- Évaluer, de façon continue, les progrès de l'élève.
- Ajuster les interventions en fonction de l'évolution de l'élève et de la situation.
- Maintenir la communication avec les parents.

RÉVISION DU PLAN D'INTERVENTION

Réviser et évaluer le plan d'intervention afin de maintenir ou de modifier certains ou l'ensemble des éléments en fonction de la situation, en y associant l'élève et ses parents.

*Les phases
de mise en
œuvre du PI*

Principaux référentiels pour la mise en oeuvre du plan d'intervention

1. La loi sur l'instruction publique (LIP)
2. Le Régime pédagogique de l'éducation
3. La Politique de l'adaptation scolaire
4. Le programme de formation de l'école québécoise
5. Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles
6. Cadre de référence des compétences à l'enseignement (2020)

PLAN D'INTERVENTION

ANNÉE SCOLAIRE : 2022-2023

Date d'actualisation du plan d'intervention :

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Groupe-repère :
 Joseph
 (Québec)
 Téléphone : Cellulaire :
 Sélectionnez l'école fréquentée

Date d'élaboration du plan : 2022-10-04

Résultats scolaires en date du :		30 Juin 2022	
Français		Niveau enseigné : 1re secondaire	
Lecture (C-1) :	50	Écriture (C-2) :	61
Mathématique		Niveau enseigné : 1re secondaire	
Résoudre (C-1) :	56	Raisonner (C-2) :	72
Anglais		Niveau enseigné : 1re secondaire	
		61	

PORTRAIT DE L'ÉLÈVE

Joseph est un élève qui présente certaines forces et défis surtout en lien avec la lecture. Un dépistage en lecture a démontré que sa fluidité et son décodage étaient limités. On observe une vitesse de lecture d'environ 100 mots par minute, ce qui le classe dans le 10e rang centile pour son groupe d'âge. Joseph présente aussi un défi au niveau du vocabulaire. Une activité de dépistage le place au niveau 2 des paliers d'intervention selon le Référentiel d'intervention en lecture pour les élèves de 10 à 15 ans. Les difficultés en lecture se traduisent aussi par des difficultés en mathématiques pour les C-1, surtout celles où les problèmes écrits sont plus longs et comportent plusieurs mots ou expressions complexes. Les sciences, l'histoire et la géographie sont aussi difficiles pour cet élève en raison de ses difficultés en lecture.

Au niveau de l'écriture, Joseph a beaucoup d'imagination, ce qui fait qu'il trouve facilement des idées pour écrire ses textes. Il respecte bien les consignes et produit des textes relativement cohérents en plus de connaître des stratégies rédactionnelles adéquates. Cependant, les limites au niveau du vocabulaire apparaissent aussi en écriture. Plusieurs erreurs sont observées en raison de choix de mots erronés. La construction des phrases est aussi difficile et il reste beaucoup d'erreurs d'orthographe d'usage et grammaticale, même si Joseph semble appliqué des stratégies de correction.

Joseph est un élève qui a un bon comportement en classe, il ne dérange pas et il est respectueux des règles.

CAPACITÉS ET INTÉRÊTS

Utilise les stratégies et les outils enseignés	Est capable de se conformer aux règles
A de bonnes habiletés sociales avec les adultes	Est serviable
A de la facilité à s'exprimer	

ÉVALUATION(S) ANTÉRIEURE(S) NÉCESSAIRE(S) À L'IDENTIFICATION DES BESOINS ET DES MOYENS À METTRE EN PLACE

Diagnostic posé : Émis le :
 Traitement prescrit : Oui Non Inconnu Traitement suivi : Oui Non Suivi inconnu



Le contenu du plan d'intervention

LES SITUATIONS NÉCESSITANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'INTERVENTION

- **Élèves codifiés**
- **Élèves en adaptation scolaire ou en classe spéciale**
- **(PCA, FPT, FMS, CAF, CCC, PRÉSECONDAIRE, ETC.)**
- **Élève ayant des adaptations**
- **Élève étant en modification**



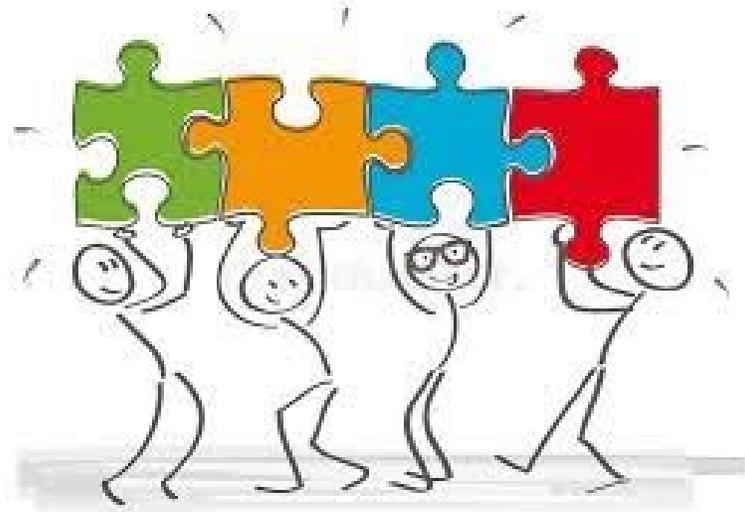
25/04/2024



*L'obligation de
faire un PI
dans notre CSS*

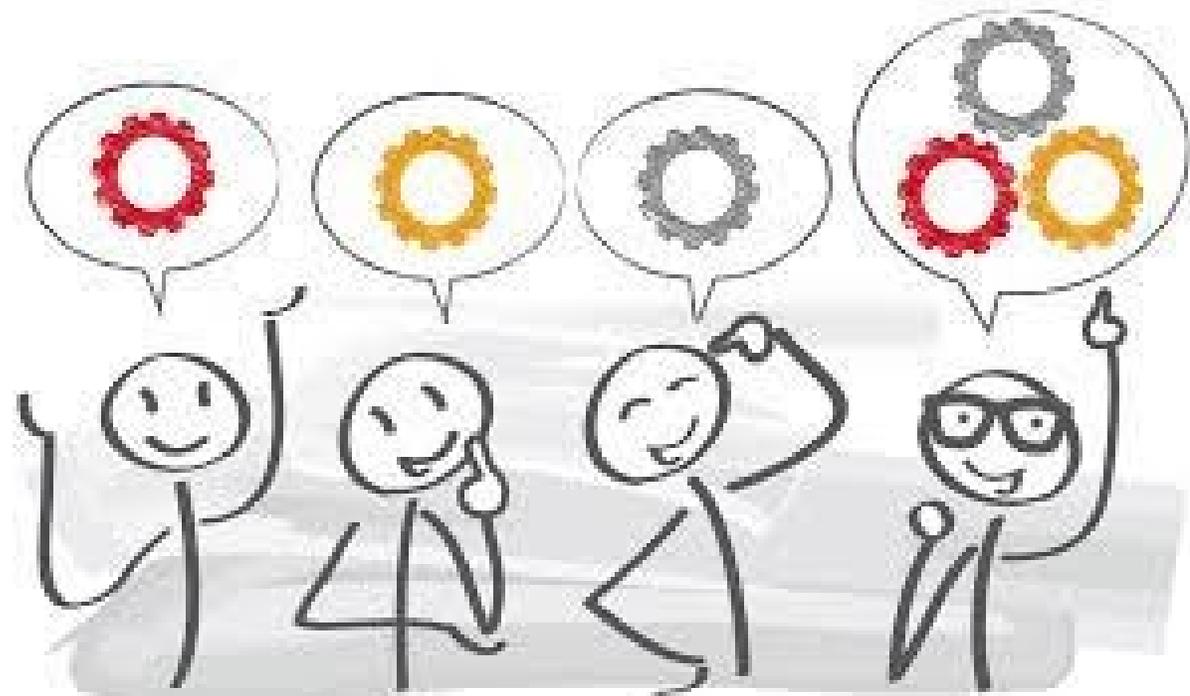
25/04/2024

PSII



Le plan de services individualisé et intersectoriel

Le PSII est une démarche conjointe de planification et de coordination des services et des ressources, entre le réseau de l'éducation et le réseau de la santé et des services sociaux. En ce sens, le PSII n'est pas la somme des PI de tous les établissements mais un consensus établi entre les différents dispensateurs de services et le jeune et ses parents, sur les objectifs à poursuivre et les moyens de réalisation.



Le plan de services individualisé et intersectoriel



- En bref, le PSII constitue le levier intégrateur désigné dans l'entente de complémentarité pour assurer la cohérence des interventions et la continuité des services entre le réseau de l'éducation et le réseau de la santé et des services sociaux auprès des jeunes et de leurs parents. Il constitue le moyen privilégié pour orchestrer les interventions de tous les partenaires impliqués auprès du jeune, afin de permettre des actions structurées, concertées et continues. Le PSII s'appuie sur une vision systémique de la situation du jeune et de ses parents et sur une approche de résolution de problèmes



25/04/2024

Questions